



# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné, par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, que le 15 mai 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 369-23 intitulé :

### « Règlement régissant la démolition d'immeubles. »

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Manicouagan le 21 juin 2023, et il est en vigueur depuis le 27 juin 2023, tel qu'en fait foi le certificat de conformité délivré ce même jour par Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée au 471, chemin Principal, aux heures normales de bureau.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Dania Hovington  
Directrice générale et  
greffière-trésorière